



## Travaux Syndics n'ayant pas les fonds nécessaires

Par **Pepsjy**, le **08/06/2016** à **00:05**

Bonjour,

Suite à un problème d'étanchéité des murs d'un appartement que je loue, les locataires sont partis car ce n'était plus vivable.

Une entreprise est passée pour une recherche de fuite et un devis de 3000 euros a été rapporté suite à cette visite en Mars.

Mon problème actuel est que le Syndic se doit d'effectuer les travaux ( il le reconnaît ) mais il n'y a pas les fonds nécessaires ...

Donc actuellement depuis Mars je perd les loyers, je paye des charges et les murs se dégradent dans le temps . Le syndic me dit qu'il ne peut rien faire avant une prochaine assemblée en juillet et les travaux commenceraient qu'en septembre... Je ne trouve pas cela normal . Est-ce que je peux faire quelque chose pour que cela aille plus vite ou demander un dédommagement quelconque.

Je vous remercie d'avance pour vos conseils

Cordialement

Jean-Yves

Par **youris**, le **08/06/2016** à **09:48**

Bonjour,

Si les travaux sont urgents, le syndic qui a pour mission la conservation de l'immeuble, doit les engager même sans accord initial de l'A.G. et convoquer une A.G. extraordinaire pour valider les travaux.

Salutations